

# LA P.E.E.P. EN RÉGION

# PACA



toute l'actu de l'académie Aix-Marseille

## EDITO

Voilà l'année scolaire qui touche à sa fin.

Certains sont dans la préparation et la révision de leur baccalauréat ; d'autres affinent leurs choix d'orientation.

L'équipe de l'UA est là pour vous aider et vous renseigner. Ne restez pas avec vos doutes ; nous sommes passés par là ou nous y sommes encore !

Nous espérons que ces quelques informations vous seront utiles.

Bonne lecture !

Nous suivre :

Sur Facebook :

UA-PEEPSup Aix-Marseille

Sur Twitter : @PeepUA01

Nous contacter :

Pour toutes les questions ou problèmes...

il n'y a que des solutions !

[peepua01@orange.fr](mailto:peepua01@orange.fr)

Vous ne nous dérangez pas

puisque nous avons choisi

d'être à votre service

## Dates à retenir :

Épreuves anticipées :

- Français le 17 juin
- Sciences le 19 juin

Dates du Baccalauréat Séries Générales - Bac 2019

Jour	Série S	Série ES	Série L
Lundi 17 juin 2019	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h	Philosophie 8h - 12h
Mardi 18 juin	Histoire-géographie 8h - 11h	Histoire-géographie 8h - 12h	Histoire-géographie 8h - 12h
Mercredi 19 juin	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h	LV1 14h - 17h
Jeudi 20 juin	Physique - chimie 8h - 11h30	Sciences économiques et sociales 8h - 12h ou 13h	Littérature 8h - 10h
Vendredi 21 juin	Mathématiques 8h - 12h	Mathématiques 8h - 11h	Mathématiques 8h - 11h
	LV2 étrangère 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 16h	LV2 étrangère 14h - 17h
	LV2 régionale 14h - 16h	LV2 régionale 14h - 16h	LV2 régionale 14h - 17h
Lundi 24 juin	Sciences de la Vie et de la Terre ou Écologie, agronomie et territoires 14h - 17h30		Arts (épreuve écrite) 14h - 17h30
	Sciences de l'ingénieur 14h - 18h		Langues et cultures de l'antiquité ou Latin 14h - 17h

## Résultats du bac le 5 juillet 2019

Les notes des épreuves seront consultables sur internet à la date indiquée sur la convocation.

A partir du 15 mai 2019, le début des réponses dans la plateforme **Parcoursup**

Responsable de publication :  
Isabelle Fery

Rédaction :  
équipe PEEP UA



## Orientation Fin de classe de seconde GT

A la fin du 3ème trimestre : dernier tour de la fiche navette.

Les familles doivent choisir entre une 1ère générale ou technologique.

Pour une 1ère générale : proposer leurs 3 choix de spécialités.

Pour une 1ère technologique : choisir la filière (STMG, STI2D, STHR, STL...) (STAV en lycée agricole).

Le conseil de classe du 3ème trimestre décide seulement du passage en 1ère générale ou technologique. Si le vœu des familles est différent de la décision du conseil de classe, la famille sera reçue par le chef d'établissement pour en discuter. Dans le cas où les deux parties ne trouvent pas un accord, la famille peut faire appel.

N'hésitez pas à contacter la PEEP pour vous aider dans cette démarche. Nous siégeons dans de nombreuses commissions d'appel de fin de 2nde.

## Option maths complémentaires /expertes

Nous sommes dans l'attente des programmes de cette option qui devront arriver cet été. Cependant, le décret montre que tous les élèves pourront prendre « maths complémentaires » en terminale, même s'ils n'ont pas pris une spécialité mathématiques en 1ère. Il sera tout de même conseillé aux établissements scolaires de donner quelques cours de soutien à ces élèves en fin de 1ère (heures non fléchées et sans dotation pour l'instant).

La PEEP restera vigilante sur cette annonce et sa réalisation dans les faits.

Seuls les élèves qui ont suivi en 1ère, la spécialité mathématiques, pourront prendre l'option « maths expertes ».

## Comité Académique Education Nationale

- Chaque lycée devra se prononcer par un vote au CA pour ou contre le passage aux manuels numériques. Ce vote engage pour 5 ans.

- Si votre lycée a choisi de passer aux manuels numériques, la Région offre une tablette et les licences. Une assurance sera proposée aux familles pour un coût entre 30 à 50€ pour les 3 ans.

- La fusion entre nos deux académies ne se fera pas. Nous gardons nos deux recteurs académiques, avec la création d'un recteur régional, d'un chancelier des universités dès janvier 2020, et d'un délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.



## Le choix des spécialités en 1ère

les élèves ont choisi 3 spécialités parmi les 11 proposées. Rappel : ils peuvent sélectionner des spécialités non présentes au sein de leur établissement scolaire.

Plusieurs cas de figure :

- les spécialités choisies sont présentes dans son établissement scolaire = il reste dans ce lycée
- une spécialité n'est pas enseignée dans son établissement scolaire : soit il va la faire dans un autre lycée (dit lycée mutualisé), soit il la suivra par le CNED (enseignement à domicile), soit vous pouvez demander une dérogation (attention, pas sûr qu'elle soit acceptée).

**Le conseil de classe ne peut intervenir dans le choix des spécialités.**

Les programmes des spécialités étant enfin publiés (sauf celui de l'option maths, voir à coté), nous tenons à vous avertir que les attendus sont hauts et très pointus dans toutes les spécialités.

Un travail personnel et une attention en classe seront plus que jamais nécessaires pour suivre ces enseignements.

Conseil de parents à parents !

## Réforme du lycée/bac

N'hésitez pas à demander à l'équipe de l'UA de venir vous expliquer la réforme du lycée et du bac, elle se déplace sur toute l'académie.

Ne restez pas avec vos questions et interrogations !

Quelques dates: -le 24 avril sur Arles

- le 25 avril à Barcelonnette

## La loi pour une école de la confiance

Quelques points à connaître :

- Instruction obligatoire de 3 à 16 ans
- Obligation de suivre une formation de 16 à 18 ans si on sort du système scolaire
- Les directeurs d'école et le conseil d'école ne vont pas disparaître. Les établissements scolaires qui le souhaitent pourront se regrouper
- Meilleur suivi et contrôle des enfants scolarisés à domicile
- Meilleurs contrôles des écoles privées hors contrat

Retrouvez les grandes lignes sur : <http://peep.asso.fr/peep/assets/File/info-peep/LoiEcoleConfiance-pointd'etape-mars2019.pdf>



## Les lycées agricoles

# 100% NATURE

Notre région comporte, au sein de la région PACA, 9 centres publics :

- 04 Digne,
- 05 Gap,
- 06 Antibes,
- 13 Aix Valabre, St Rémy de Provence,
- 83 Hyères,
- 84 Avignon, Carpentras, Orange

Les lycées agricoles vous proposent de nombreuses filières et diplômes.

Vous pouvez trouver aussi 10 MFR (Maisons Familiales et Rurales).

Retrouvez tous les choix qui s'ouvrent à vous sur

<http://ua-alpes-provence.peep.asso.fr/peep-agri/pour-tout-savoir-sur-l-enseignemenat-agricole-en-region-sud-provence-alpes-cote-d-azur/>

## La filière générale

Les lycées agricoles proposent une section générale avec les spécialités:

- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Biologie-écologie

avec des effectifs réduits, des conditions d'enseignement au plus près des élèves, un cadre de travail dans la verdure, de bons résultats pour la filière scientifique, une valorisation de la pratique sportive, notamment la pratique de l'hippologie et des activités socio-culturelles.



La filière scientifique en lycée agricole, est la **meilleure** préparation pour poursuivre en **médecine**, dans les formations **para médicales**, en licence de biologie, en **STAPS**, devenir **vétérinaire**, ingénieur agronome ou tout simplement obtenir un baccalauréat scientifique qui prépare idéalement à des études supérieures exigeantes.

## Les études supérieures



Les lycées agricoles c'est aussi des BTS pour travailler à la préservation des milieux naturels, le soin aux animaux, la gestion de l'eau, celle des forêts, l'oenologie-viticulture, l'agroalimentaire, le développement des territoires ruraux et beaucoup d'autres professions auxquelles vous ne pensez pas! N'hésitez pas à consulter en ligne : [http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/catalogue-des-formationen-superieures-2018\\_cle4b3f7c.pdf](http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/catalogue-des-formationen-superieures-2018_cle4b3f7c.pdf)

Vous pouvez aussi poursuivre avec une licence professionnelle.

## Comité Régional Enseignement Agricole

"L'impact de la réforme du baccalauréat général dans l'enseignement agricole "

En 2nde, l'Écologie Agronomie Territoire Développement Durable (EATDD) reste l'enseignement optionnel général pour garder l'identité agricole.

En 1ère, les enseignements de spécialité sont : Biologie Écologie / Mathématiques / Physique Chimie, l'enseignement optionnel : Agronomie, Écologie Territoire.

En Terminale, on retrouve soit le couple Biologie Écologie / Physique Chimie avec en option Maths Complémentaires et Agronomie Écologie Territoire soit le couple Biologie Écologie / Mathématiques avec les options Maths Expertes et Agronomie Écologie Territoire.





## Calendrier

Depuis le 3 avril 2019, vos enfants ont rempli et validé leurs vœux.

A partir du 15 mai 2019, début des réponses des établissements supérieurs

Phase complémentaire du 25 juin au 14 septembre 2019 : si votre enfant n'a toujours pas de réponse positive ou s'il n'était pas inscrit



## Les réponses

A partir du 15 mai 2019, vous allez recevoir des réponses des établissements supérieurs. Attention, vous avez un temps limité pour y répondre (entre 3 et 5 jours) donc regardez tous les jours votre compte!

Plusieurs réponses s :

- "oui" = votre enfant est accepté
- "non" = votre enfant est refusé
- "oui si" = votre enfant est accepté dans la formation demandée à condition d'accepter de suivre le cursus tel qu'il est proposé par l'établissement (année de remise à niveau, renforcement dans certaines matières, tutorat etc)
- "en attente" = votre enfant doit attendre que les autres lycéens fassent leurs choix pour libérer des places. Ne désespérez pas car cela peut aller vite et/ou aller chercher loin dans la liste d'attente

Pour tous ces choix, il faut dire si vous validez ou si vous refusez.

Particularité: votre enfant ne peut avoir qu'un seul "oui" ou "oui si" mais plusieurs "en attente", donc à vous de définir vos choix et préférences !

Conseil de parents à parents : toujours valider les réponses sur un ordinateur, l'application pour smartphone est moins fiable.

## Dossier bourse et logement

Vous avez jusqu'au 15 mai 2019 pour faire votre dossier bourse et/ou logement sur

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>  
Conseil de parents à parents : faire une simulation de bourses car les critères dans le supérieur sont différents de ceux du lycée.

Votre enfant peut être boursier !



## Inscriptions dans le supérieur

Lorsque un vœu est validé, les modalités d'inscription dans l'établissement supérieur vous seront précisées. Ne ratez pas ces informations car, il y a des dates à respecter et souvent un rendez-vous à prendre pour l'inscription administrative.



## La CVEC, c'est quoi?

La CVEC est la Contribution Vie Étudiante et de Campus.

Renseignements et inscription sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>  
L'attestation de son paiement est obligatoire pour s'inscrire dans la plupart des écoles du supérieur. Son montant est de 91€ en 2019/2020.

Les boursiers peuvent être exonérés, mais doivent s'inscrire pour obtenir l'attestation.



## La sécurité sociale des étudiants

Depuis l'année dernière, il n'y a plus de régime de sécurité sociale étudiante.

Les étudiants sont rattachés automatiquement au régime général ou agricole dont vous dépendez.

N'hésitez pas à leur créer un compte ameli.fr ou MSA pour vérifier leur affiliation sous leur propre numéro.

En cas de question, appelez le 36 46

Vous pouvez les rattacher à votre mutuelle (complémentaire santé) jusqu'à leur 26 ans sur présentation d'un certificat de scolarité.

## logement



## CAF : spécial étudiant

La CAF a ouvert un numéro de téléphone spécial étudiants **0 810 29 29 29**.

Attention, il ne donne que des renseignements d'ordre général aux parents. Pour des renseignements personnalisés sur le dossier c'est à l'étudiant(e) d'appeler ! Aucun renseignement sur le dossier ne peut être communiqué à un tiers.